

**ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE CANADA ET LE VENEZUELA CONSTITUANT LE
RENOUVELLEMENT DU MODUS VIVENDI COMMERCIAL DU 11 OCTOBRE
1950 ENTRE LES DEUX PAYS**

I

*L'Ambassadeur du Canada au Ministre des Affaires extérieures du
Venezuela*

Caracas, le 30 décembre 1971

N° 83

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de faire référence au Modus Vivendi applicable aux relations commerciales entre le Venezuela et le Canada.

Le Gouvernement du Canada considère que ce Modus Vivendi a favorisé le développement des relations commerciales entre le Venezuela et le Canada. C'est pourquoi, j'ai l'honneur de proposer son renouvellement pour une nouvelle période d'un an, à partir du 11 octobre 1971.

Si le Gouvernement de Votre Excellence accepte la présente proposition, cette Note qui est authentique en français et en anglais, et votre réponse pourraient constituer un accord entre les Gouvernements du Venezuela et du Canada, lequel accord amènerait le renouvellement pour un an des dispositions du Modus Vivendi signé le 11 octobre 1950.

Je saisis cette occasion pour présenter à Votre Excellence les assurances de ma plus haute considération.

D. S. McPHAIL
Ambassadeur

Son Excellence,
Monsieur Aristides Calvani,
Ministre des Affaires extérieures,
Caracas.